



Ambassadeurs de la nuit

Protocole de repérage

- 1- Sortir après 1h du matin muni-e d'un appareil photo ou d'un smartphone.
- 2- Photographier les vitrines, devantures de magasin encore allumées.
- 3- Consigner les informations du magasin sur un carnet, ainsi que l'horaire précis pour les envoyer, avec les photos, à l'adresse contact@fne-pays-de-la-loire.fr.

Quelles suites envisagées ?

- 1- Sensibilisation auprès des commerçants au sujet de la pollution lumineuse et rappel de la réglementation.
- 2- Sensibiliser les élus.
- 3- Vérification de la bonne extinction des lumières lors d'un second passage.



Afin de ne pas nuire à cette action que nous voulons collective et constructive, nous vous demandons de ne pas éteindre les lumières vous-mêmes.